

Appel à projets Pépinière d'Excellence 2021

.....

Texte de cadrage

.....

Date limite de dépôt d'intention
15 octobre 2021 – à midi (heure de Paris)

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/pepiniere-dexcellence-2021-appel-projets>

Date de publication de l'AAP : le 16 septembre 2021

SOMMAIRE

1. Contexte	3
1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex.....	3
1.2 Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets.....	3
2. Présentation et objectifs de l'appel Pépinière d'Excellence 2021	3
2.1 Objectifs de l'appel	3
2.2 Public cible/ candidats éligibles	4
2.3 Typologie de projets soutenus	5
2.4 Rôles clefs dans les projets lauréats.....	6
3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact.....	7
3.1 Modalités de dépôt des candidatures.....	7
3.2 Points de contact.....	8
4. Processus de sélection des projets.....	8
4.1 Analyse de l'éligibilité.....	9
4.2 Analyse administrative	9
4.3 Évaluation scientifique	10
4.4 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex.....	12
5. Calendrier indicatif	12
6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats.....	13
7. Documents et liens utiles	13

1. Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence (Idex) d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. Dans cet objectif, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets

Dans le cadre du **champ d'action 4 « L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs et prioritaires »** de sa feuille de route 3.0 (2021-2024)¹, A*Midex poursuit son objectif de développement de la culture de l'excellence et la culture projet auprès de toute la communauté du site pour favoriser les conditions de réponse à des appels à projets nationaux et internationaux et mobiliser les capacités de réponse à ceux-ci. Elle vise également à encourager la prise de risque pour faire émerger des projets résolument novateurs, et à encourager l'intégration des enjeux environnementaux et sociétaux au meilleur niveau académique, en soutenant les équipes de recherche engagées dans ces démarches.

2. Présentation et objectifs de l'appel Pépinière d'Excellence 2021

2.1 Objectifs de l'appel

Objectif général de l'appel Pépinière d'Excellence

La Fondation A*Midex lance en 2021 la troisième édition de l'appel « Pépinière d'excellence » destiné à **favoriser la recherche d'excellence, disciplinaire comme interdisciplinaire**, sur le site d'Aix-Marseille. Cet appel entend **renforcer la capacité de réponse des équipes à des appels à projets nationaux et internationaux**.

Objectifs spécifiques

Cet appel entend en particulier :

- Encourager **l'acculturation à la conduite de projets scientifiques des primo-déposants du site et du personnel hospitalo-universitaire, praticiens hospitaliers et cliniciens**, rattachés à une unité de recherche du site d'Aix-Marseille, dont Aix-Marseille université est tutelle ou co-tutelle et récemment nommés ; et encourager la recherche clinique spécifiquement à travers une action dédiée (cf. 2.2 – Les cibles).

¹ Pour consulter la feuille de route A*Midex 3.0 (2021-2024) : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/quest-ce-que-linitiative-dexcellence>

- Apporter un **premier soutien de type « amorce »** à des initiatives de recherche nouvelles pouvant répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs.
- Créer du lien et des collaborations au sein des équipes scientifiques d'Aix-Marseille pour favoriser la **création d'équipe projets à même de répondre aux appels à projets nationaux et internationaux.**

2.2 Public cible/ candidats éligibles

L'appel Pépinière d'excellence 2021 vise 2 types de bénéficiaires éligibles :

1) **Public ciblé : Primo-accédants/ jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et personnel hospitalo-universitaire**

Cette première cible vise :

- Les chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires, affiliés à une unité de recherche **ayant été nommés sur le site d'Aix-Marseille après le 01/01/2018 et n'ayant pas obtenu de financement de recherche d'un montant supérieur à 50 000€, d'organismes nationaux finançant la recherche (ex :ANR, INCA, ADEME, FRM ...)², d'A*Midex, ou du programme H2020** (exclusion des bourses individuelles du programme Marie Sklodowska Curie) depuis le 1er janvier 2018, date correspondant au début du présent contrat d'établissement.
- Ainsi que les primo-accédants **spécifiquement hospitalo-universitaires** : le personnel hospitalo-universitaire³, les praticiens hospitaliers et cliniciens **ayant été nommés sur le site d'Aix-Marseille après le 01/01/2018 et n'ayant pas obtenu de financement de recherche d'un montant supérieur à 50 000€, d'organismes nationaux finançant la recherche (ex :ANR, INCA, ADEME, FRM ...)ⁱ, d'A*Midex ou du programme H2020** (exclusion des bourses individuelles du programme Marie Sklodowska Curie), depuis le 1er janvier 2018, date correspondant au début du présent contrat d'établissement.

Le personnel hospitalo-universitaire, les praticiens hospitaliers et cliniciens doivent être affectés à une unité de recherche dont Aix-Marseille université est tutelle ou co-tutelle.

Le dispositif spécifique au personnel hospitalo-universitaire/praticiens hospitaliers/cliniciens fait intervenir un cofinancement A*Midex et AP-HM afin de favoriser la recherche en lien avec l'AP-HM, **dans une perspective d'innovation et éventuellement de valorisation.** Cette proposition se base sur le constat de la participation encore rare de ces personnels à des projets de recherche. Il s'agirait donc de leur permettre de s'y projeter **afin de favoriser la recherche clinique.**

² Ne concerne pas les AAP régionaux

³ Personnel hospitalo-universitaire regroupe des professeurs des universités-praticien hospitalier (PU-PH) et des maîtres de conférences des universités-praticien hospitalier (MCU-PH),

2) Public ciblé : Unités de recherche (UMR et UR) n'ayant pas obtenu de projets A*Midex, d'organismes nationaux ou H2020

Cette seconde cible vise :

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires, affiliés à une unité de recherche du **site d'Aix-Marseille (UMR et UR), et dont l'unité de rattachement n'a pas obtenu de financement de recherche d'un montant supérieur à 50 000€, d'organismes nationaux finançant la recherche (ex :ANR, INCA, ADEME, FRM ...), d'A*Midex, ou du programme H2020** (exclusion des bourses individuelles du programme Marie Skłodowska Curie), depuis le 1er janvier 2018, date correspondant au début du présent contrat d'établissement.

Afin de vérifier leur éligibilité au titre de la cible 2, les candidats sont invités à s'adresser à la direction de leurs unités de recherche de rattachement.

2.3 Typologie de projets soutenus

L'appel à projets couvre **l'ensemble des domaines de la recherche scientifique** du site d'Aix-Marseille et est ouvert à **tous les champs scientifiques** sans distinction. Les projets « Pépinière d'excellence » peuvent concerner des recherches fondamentales ou plus finalisées, notamment en lien avec les 5 axes thématiques suivants : Énergie ; Environnement ; Santé et sciences de la vie ; Sciences et Technologies ; Humanités.

Type d'actions éligibles :

En ligne avec les objectifs de cet appel, le financement A*Midex octroyé vise la **mise en place et la structuration d'un projet de recherche**. Il sert de tremplin pour renforcer le contenu scientifique du projet afin, entre autres, que le responsable scientifique et technique et l'équipe-projet puissent postuler par la suite à d'autres appels à projets, pour des financements plus importants.

Dans cet objectif, l'appel à projets financera, par exemple :

- Des projets d'amorçage visant à étoffer une réflexion scientifique : organisation d'évènements scientifiques comme des séminaires, des ateliers thématiques, des colloques...
- Des projets visant à la consolidation d'un réseau, avec une collaboration entre unités de recherche comme des rencontres, évènements, visites ou invitations de haut niveau...
- Des projets accompagnant la valorisation du travail scientifique : publications, traductions, supports de communication...

Durée

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date souhaitée du début du projet. A partir du démarrage effectif du projet, les chercheurs impliqués auront **jusqu'à 24 mois** pour mener le projet à terme.

Budget et montant du financement alloué

Le financement accordé **se situe entre 5 000 et 25 000 euros HT par projet**. Seules les dépenses liées directement au projet présenté seront acceptées.

Dépenses éligibles à cet appel sont :

Le financement A*Midex concernera uniquement des **dépenses de fonctionnement**.

Dépenses de fonctionnement éligibles :

- Frais de petits consommables et petits matériels de laboratoire
- Frais liés à l'organisation d'évènements⁴
- Frais de mission des personnels participant au projet
- Frais d'invitations de chercheurs extérieurs
- Frais de participation à des colloques des personnels participant au projet
- Frais liés à des publications
- Frais liés à de la traduction et de l'interprétariat
- Frais liés à des actions de communication : reprographie, réalisation de vidéo, édition ;
- Gratifications de stages étudiants auprès d'Aix-Marseille Université (unités de recherche comprises)
- Les dépenses de prestations de services internes ou externes

Les postes de dépense doivent être éligibles selon le règlement A*Midex relatif à l'attribution des aides sur financement A*Midex, disponible sur le Guide des procédures de l'Université. Elles sont également à étudier selon ce qu'il est faisable d'engager sur le budget géré par une Université.

Les dépenses de personnel et d'investissement/équipement ainsi que les contributions forfaitaires aux frais de laboratoires ne sont pas éligibles à la subvention. Elles peuvent être mentionnées cependant en co-financement (de l'unité de recherche, de collectivités locales, de partenaires socio-économiques... par exemple). Les dépenses relevant de l'équipement informatique (ordinateurs, imprimantes, etc.), et les contributions forfaitaires aux frais de laboratoires ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

2.4 Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, enseignant-chercheur ou personnel hospitalo-universitaire titulaire du site Aix-Marseille, qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.

⁴ Dans le respect du texte de référence édité par la fondation A*Midex sur les frais d'organisation d'évènements : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>

- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives.
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (conventionnements...). Au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

Le responsable scientifique et technique du projet devra démontrer dans sa candidature la capacité de son unité de recherche à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet.

Synthèse

- Durée des projets: Maximum 24 mois
- Financement A*Midex/APHM des projets: 5 k€ à 25 k€ par projet
- Budget de l'appel à projet : Le budget prévisionnel de cette action est de 900 k€ dont un co-financement de l'AP-HM à hauteur de 150 k€.

3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAP est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/public/pepiniere-dexcellence-2021-appel-projets>

La soumission de la candidature se fait en deux étapes, sur la plateforme de dépôt <https://amidex-aap.univ-amu.fr/> :

- **ETAPE 1 : DECLARATIONS D'INTENTION**

La déclaration d'intention constitue une étape **OBLIGATOIRE** dans le processus. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

Les candidats sont invités à cliquer sur le bouton « DEPOSER UN PROJET » disponible sur la plateforme de dépôt. Ils se connectent, avec leur login et leur mot de passe ENT, sur leur espace de candidature. Ils devront, au plus tard à la fin de l'étape 1 compléter les champs indiqués sur le formulaire.

Date pour la déclaration d'intention du 16 septembre 2021 au 15 octobre 2021 à midi (12 :00) heure de Paris.

- **ETAPE 2 : PROPOSITIONS DE PROJET COMPLETES**

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). Ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en cliquant sur « STATUT DE MES PROJETS » et en transférant sur leur espace projet :

- Le formulaire de candidature complété
- Le budget prévisionnel du projet complété

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « soumettre » en bas à droite du formulaire de dépôt. Le statut du dossier passera de « ouvert » à « soumis » lorsque la candidature aura été déposée. Aucun ajout ne sera possible après la fermeture de la plateforme de dépôt à l'heure limite indiquée.

Date de dépôt du dossier de soumission complet au plus tard le 26 novembre 2021 midi (12 :00) heure de Paris.

3.2 Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP :
Ouafia BELHOUL, chargée de projets recherche et médiation scientifique
Fondation A*Midex
ouafia.BELHOUL@univ-amu.fr
- Pour toute question relative au montage du projet :
Le soutien au montage de projets est réalisé au sein de l'unité de recherche.
- Pour toute question relative à l'AP-HM :
Emilie GARRIDO PRADALIE, directrice de la recherche santé
Emilie.GARRIDO-PRADALIE@ap-hm.fr

4. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact à l'échelle du site d'Aix-Marseille.

4.1 Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation A*Midex à réception du dossier complet de candidature (étape 2). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

Pour cet appel, le RST devra nécessairement répondre à l'un des 3 critères suivants additionnels :

- Chercheur ou enseignant-chercheur titulaire du site d'Aix-Marseille, rattaché à une unité de recherche d'Aix Marseille Université avec 2 cibles différentes :

Cible 1 :

- Projet ouvert à **toutes les unités de recherche** (UMR et UR) du site,
- Projet ouvert aux chercheurs, enseignant-chercheurs, personnel hospitalo-universitaire titulaires, les praticiens hospitaliers et cliniciens affiliés à une unité de recherche du site d'Aix-Marseille, **ayant été nommés sur le site d'Aix-Marseille après le 01/01/2018.**
- Non éligibilité pour chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels hospitalo-universitaires, les praticiens hospitaliers et cliniciens ayant **obtenu un financement de recherche d'un montant supérieur à 50 000€, d'organismes nationaux finançant la recherche (ex : ANR, INCA, ADEME, FRM ...), d'A*Midex, ou du programme H2020** (exclusion des bourses individuelles du programme Marie Sklodowska Curie), **depuis le 1er janvier 2018.**

Cible 2 :

- Projet ouvert à **toutes les unités de recherche** (UMR et UR) du site,
- Projet ouvert aux **chercheurs, enseignant-chercheurs titulaires**, affiliés à une unité de recherche du site d'Aix-Marseille, et dont l'unité de rattachement (UMR ou UR) du site n'a **pas obtenu de financement de recherche d'un montant supérieur à 50 000€, d'organismes nationaux finançant la recherche (ex : ANR, INCA, ADEME, FRM ...) d'A*Midex, ou du programme H2020** (exclusion des bourses individuelles du programme Marie Sklodowska Curie), **depuis le 1er janvier 2018.**

4.2 Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation A*Midex pour chaque candidature éligible :

- La durée du projet : 24 mois maximum

- Le montant de la subvention accordée : entre 5 000€ et 25 000€ par projet
- Les dépenses éligibles selon le texte de cadrage et le règlement A*Midex
- La capacité administrative et financière de l'unité de recherche à gérer le projet
- Le dossier doit être complet et l'ensemble des documents demandés doit être transmis selon le guide de candidature (cf. document « Dossier de candidature »)
- Le budget et le calendrier doivent être conformes aux règles définies dans le texte de cadrage.

Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage, accompagnée du résultat de l'évaluation scientifique.

4.3 Évaluation scientifique

Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations scientifiques indépendantes avec pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer et des enjeux spécifiques de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence scientifique et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.

Les projets éligibles sont évalués par deux experts du monde académique, selon les critères d'évaluation suivants, pondérés par des coefficients :

Critère de sélection	Commentaire	Note
1) Qualité et ambition du projet		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Qualité scientifique du projet</i> • <i>Clarté et pertinence des objectifs</i> • <i>Originalité et caractère innovant du projet/ caractère exploratoire du projet de recherche</i> • <i>Inscription dans une perspective de réponse à des appels nationaux ou européens</i> 	<i>min. 40 à max. 150 mots</i>	/5 Coefficient 4
2) Modalités de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Qualité de la collaboration en matière de recherche dans les équipes, dans une démarche créative et collaborative entre unités de recherche (si pertinent par rapport au projet)</i> 	<i>min. 40 à max. 150 mots</i>	/5 Coefficient 4

<ul style="list-style-type: none"> Qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, faisabilité scientifique et technique du projet, capacité d'engagement du RST, adéquation actions/budget) 		
3) Impact et retombées attendues		
<ul style="list-style-type: none"> Perspectives clairement établies de dépôt de nouveaux projets, en lien avec le projet Pépinière d'excellence ; potentiel impact d'obtention de projets nationaux ou européens, capacité à capter d'autres financements Retombées en termes de valorisation; retombées en termes de recherche clinique pour la cible personnel hospitalo-universitaire 	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 2
Total		/50

Modalités de notation:

Tous les projets éligibles sont soumis à une double notation par les experts.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

Des coefficients sont affectés à chaque critère:

- Critère 1-Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AAP: coef.4

- Critère 2-Qualité de la mise en œuvre du projet et apport de la collaboration entre unités de recherche: coef.4
- Critère 3- Impact et retombées attendues : coef.2 Une note finale sur 50 sera donc rendue.
2/ Une recommandation globale

Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
- C : projet insuffisant, ne pas retenir

Modalités de validation des projets

Le Comité de pilotage A*Midex sélectionne les projets en tenant compte de l'évaluation effectuée par les experts qualifiés.

4.4 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le Comité de pilotage de l'initiative d'excellence A*Midex labellisera les projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

5. Calendrier indicatif

16 septembre 2021, midi (Paris) : Ouverture de l'AAP

15 octobre 2021, midi (Paris) : Date limite de dépôt d'intention (**Etape 1**)

26 novembre 2021, midi (Paris) : Date limite de dépôt de proposition de projet (**Etape 2**)

Décembre 2021- Février 2022 : Sélection des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique)

Mars 2022 : Labellisation par le Comité de Pilotage A*Midex

Avril 2022: Communication des résultats (Date prévisionnelle)

Mai 2022 : Réunion d'installation organisée par la Fondation A*Midex pour les projets lauréats

Juin 2022: Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique (RST) de projet, le/la directeur/directrice de l'unité de recherche, et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex). Par ailleurs, le gestionnaire de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité pour le démarrage du projet.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...). Des informations à ce sujet sont également disponibles dans le règlement financier d'A*Midex (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel et final de projet, transmission d'indicateurs de résultat et d'impact du projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, respect du règlement A*Midex, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc. **Ils seront tenus en cours de projet, et au terme du projet (y compris après le terme du projet) d'informer A*Midex de tout projet déposé et obtenu, auprès de l'ANR ou des programmes européens notamment, en suite directe du projet Pépinière d'excellence.**

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures A*Midex (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Guide des missions : <https://procedures.univ-amu.fr/daf/qu-daf-311-guide-missions>
- Informations générales sur l'AP-HM et la recherche clinique : <http://fr.ap-hm.fr/recherche-clinique-et-innovation>